



ACCOMPAGNEMENT VAE

(EN FORMATION CONTINUE / FINANCEMENT CPF / ENTREPRISE / OPCO / RÉGION)



Présentation de la VAE:

La VAE ou Validation des Acquis est un droit individuel qui vous permet d'obtenir un diplôme, un titre, un certificat de qualification professionnelle à partir de l'expérience acquise par le travail, dans un contexte professionnel comme personnel. Cette expérience professionnelle est vérifiée, évaluée, et validée et peut vous permettre d'obtenir un diplôme qui aura la même valeur que celui obtenu par formation.

Emplois et secteurs d'activité:

- Tout secteur d'activité possible selon le diplôme à valider: il faut que le diplôme, la certification ou le titre visés soient enregistrés au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).
- Nous pouvons accompagner toute personne qui le souhaite et plus particulièrement pour l'obtention des diplômes suivants: DEAS, DEAP, DEAES, CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance, Bac Pro ASSP, domaine de l'esthétique (du CAP au BTS), BP JEPS et DE JEPS toutes spécialités.

Objectifs de la formation:

- Aider à rédiger le livret 2 de VAE
- Préparer l'examen oral devant un jury composé de professionnels et d'enseignants.

Conditions générales:

Toute personne quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation ayant au moins un an d'expérience salariée, non salariée ou bénévole est concernée.

L'inscription en Centre de Formation est conditionnée par l'accord de prise en charge financière ainsi que la recevabilité administrative par l'organisme valideur du diplôme (à réaliser en amont et en autonomie par le candidat).

Tous les publics pouvant valoriser une expérience personnelle ou professionnelle sont visés par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE):

- Les salariés, quel que soit leur statut: CDI, CDD, intérimaires...
- Les non salariés: membres d'une profession libérale, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants...
- Les agents publics, titulaires ou non...
- Les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non...
- Les bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale...

À savoir: pour que les activités bénévoles soient prises en compte, vous devez demander une attestation auprès de la ou les association(s) dans lesquelles vous avez exercé. L'expérience doit avoir une durée cumulée d'un an minimum, mais les activités peuvent avoir été exercées:

- De façon continue ou non
 - À temps plein ou à temps partiel
- Vous devez notamment pouvoir justifier cette expérience (ex: bulletins de salaire, attestations, certificats de travail, etc.).

Pour certains diplômes, la durée d'expérience exigée peut être plus longue, ou se comptabiliser en nombre d'heures et doit être en rapport avec la certification visée.

Les Points Relais Conseils sont ouverts à tous et vous permettent de prendre les premières informations concernant la VAE: ils informent, conseillent sur la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience, les procédures et l'offre de certifications.

Ils apportent un conseil spécialisé et une aide aux choix dans la certification au regard de votre projet professionnel.

Pour trouver le point relais conseil près de chez vous: **Les Points Relais Conseil | Des parcours, un métier - Région Normandie.**



Enseignement et modalités d'évaluation :

Rendez-vous uniquement en individuel selon votre emploi du temps.
Modalités et dates de passage du jury déterminées par les certificateurs.
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.
Équivalences possibles entre différents diplômes selon Ministères et tronc commun.

Demande d'inscription :

Rendez-vous individuel à prendre auprès du secrétariat du CFC Jeanne d'Arc Site Coty.

Durée et rythme de la formation :

Durée variable de l'accompagnement en fonction des besoins : de 14h à 20h
Accompagnement réalisé selon votre planning. Durée entre 6 et 18 mois.

Tarif :

Devis sur demande.
Accompagnement pris en charge par votre OPCO ou CPF ou Conseil Régional (demandeur d'emploi).
Vous trouverez nos indicateurs qualité sur notre site Internet : www.ensemblescolaire-jeannedarc.fr

Après l'obtention de votre diplôme : (quelques exemples)

Avoir les Prérequis nécessaires éventuellement pour une entrée en formation,
Permettre l'inscription à un concours,
Viser un diplôme de niveau supérieur,
Effectuer une demande de promotion auprès de votre employeur,
Obtenir une reconnaissance de votre expérience par l'entreprise,
Répondre aux attentes de financeurs publics,
Permettre d'obtenir une carte Pro pour travailler (Domaine du sport et de la sécurité par ex)
S'installer à son compte (BP Coiffure, Esthétique par ex)
Obtenir un diplôme français (pour les personnes de Nationalité étrangère).

Contenus :

- 1 Constitution du **dossier de validation** (Livret 2) par le candidat :
 - Récit de vie : Recensement de l'ensemble des activités professionnelles, sociales, personnelles et de formations menées par le candidat, en lien avec le diplôme choisi.
 - Sélection et tri des données : Choix des activités en adéquation avec le diplôme, Hiérarchisation des activités en fonction de leur fréquence. L'ensemble de ces descriptions doivent être reliées aux contenus des activités et des compétences requises par les référentiels de la certification visée.
 - Correction de ce qui a été fait depuis le dernier rendez-vous, explications et conseils pour la rédaction du travail à effectuer pour le prochain rendez-vous.
- 2 Préparation orale de votre entretien par une mise en situation avec un jury composé de professionnels.

**Vous trouverez le taux de réussite à l'examen
sur notre site internet : www.ensemblescolaire-jeannedarc.fr**

**CFA/CFC
Site Coty**
1, place Germaine Coty
76620 LE HAVRE

Contact :
Frédérique DIOT
02 35 54 65 80
Fredericke.diot@lyceejeannedarc.org

Vous êtes en situation
de handicap ?
Contactez-nous, nous étudierons
les modalités d'intégration et de
formation.